

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010463 – MDE 24/015/01

Action complémentaire sur l'AU 107/01 (MDE 24/005/01 du 26 avril 2001) et suivante (MDE 24/011/01 du 23 mai 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / TORTURE / « DISPARITION » PRÉSUMÉE

SYRIE

Hussain Daoud, 30 ans

Londres, le 18 juillet 2001

D'après les informations recueillies, un représentant de l'ambassade d'Allemagne en Syrie a été autorisé à rendre visite à Hussain Daoud à la prison de Sainaya, le 26 juin.

Toute l'entrevue s'est déroulée en présence de membres d'*Al Mukhabarat al Askariyya* (Service des renseignements militaires), dont un traducteur, et d'agents de l'administration pénitentiaire, si bien que le représentant de l'ambassade d'Allemagne n'a pu s'entretenir en privé avec Hussain Daoud. Le diplomate a déclaré qu'il semblait en « bonne » santé et qu'il ne présentait aucun signe manifeste de torture. Lorsqu'un gardien a demandé à Hussain Daoud de lever sa chemise, son corps ne portait apparemment aucune marque visible de sévices.

D'après les informations réunies par Amnesty International, la torture est toujours systématique en Syrie et régulièrement pratiquée par les divers services de sécurité contre des personnes détenues pour des raisons politiques ou autres.

Selon les autorités syriennes, Hussain Daoud n'a été inculpé d'aucune infraction dans la mesure où l'enquête dont il fait l'objet suit son cours.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités à libérer immédiatement Hussain Daoud, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que cet homme soit autorisé sans délai à entrer en contact avec sa famille et à consulter un avocat ;
- demandez instamment qu'il soit traité avec humanité en détention et qu'il ne soit soumis ni à la torture ni à aucune autre forme de mauvais traitements ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Hussain Daoud a été victime de torture et d'autres formes de mauvais traitements, et exhortez les autorités à ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur ces allégations.

APPELS À :

Président :

His Excellency President Bashar al-Assad
Presidential Palace
Damascus, Syrie

Télégrammes : President al-Assad, Damascus, Syrie

Télex : 419160 prespl sy

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

COPIES À :

Ministre de l'Intérieur :
His Excellency Dr Muhammad Harba
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Merjeh Circle, Damascus, Syrie
Fax : + 963 11 222 3428
Télex : 411016 AFIRS SY

Ministre d'État pour les Affaires étrangères :
His Excellency Nasser Qaddur
Minister of State for Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Al-Rashid Street, Damascus, Syrie
Fax : + 963 11 332 0686
Télex : 411922

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 28 AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*